

Notre accompagnement

jeudi 27 août 2015, par Guillaume

L'intervention de la Fenvac se caractérise à la fois par **son identité propre d'association de victimes et sa spécialisation sur le terrorisme et les catastrophes.**

Elle intervient dans le cadre de conventions signées avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Justice qui la saisissent dès la survenance de l'événement. La Fenvac est alors sollicitée pour intervenir aux côtés des pouvoirs publics ainsi que dans des réunions d'information, et pour contacter individuellement chaque victime et famille de victimes.

L'objectif de la Fenvac est d'**apporter une réponse globale aux victimes.**

Elle s'appuie donc sur une équipe pluridisciplinaire d'intervenants professionnels (juristes, assistante sociale, psychologue).

La Fenvac met à disposition des victimes :

- **une écoute et un soutien moral,**
- une orientation vers le dispositif de **prise en charge psychologique le plus adéquat,**
- un accompagnement **dans la durée concernant l'ensemble des démarches** administratives, juridiques et judiciaires,
 - une aide pour l'obtention éventuelle de **droits sociaux.**

Les interventions de la Fenvac **sont gratuites et sans engagement.** Elles reposent sur une analyse individuelle et confidentielle de chaque situation.

Association de défense de victimes, la Fenvac **agit en toute indépendance dans le seul intérêt des victimes.**